

Délibération du Conseil d'Administration n° 06-26
Séance du lundi 13 avril 2026

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 13 avril 2026 à 16h00 par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
Mme Valérie DE FARIA	Administratrice
M. Malik DJABALI	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administrateur
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
M. Pierre LE BEL	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice
M. Ramzi ZINAOU	Administrateur

20 présents

Absents :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Rachid AKHRAZ	Administrateur
Mme Marlin BOTROS	Administratrice, pouvoir à M. BLANC
M. Georges MOTHON	Administrateur, pouvoir à Mme RAFAITIN

4 absents dont 3 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction Générale

Objet : Actualisation de la stratégie financière de VOH

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction de de l'Habitation ;

Vu le rapport présenté au présent Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la stratégie suivante en matière d'endettement et de placement de la trésorerie :
- De poursuivre la politique d'exposition de taux sur la base 1/3 en taux fixe, 1/3 sur une exposition inflation et 1/3 sur des taux variables monétaires avec un encours de dette global assis sur le livret A à hauteur de 50% ;
 - De mobiliser des lignes de trésorerie pour préfinancer les travaux de réhabilitation dans la limite de 20 M€ dont le refinancement sera assuré par les prêts réglementés de la Banque des Territoires prévus pour les opérations concernées ;
 - De placer les fonds de la provision d'indemnités de départ à la retraite sur un Dépôt à Terme sur Fonds Euro à capital garanti ;
 - De placer la trésorerie disponible sur des comptes Livret A.

Approuvé à la majorité

4 votes contre : M. BLANC, Mme BOUSLAMTI, Mme BOTROS, Mme YAKOWENKO
1 abstention : M. PACCINI

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI